

# HISTOIRE

## Cité Archevêque



La cité tire son origine avec le percement en 1854 de la fosse toute proche qui fut mise en exploitation en 1857 après avoir été bénie par Monseigneur Rénier, archevêque de Cambrai.



Il fallut attendre néanmoins 1911 pour voir sortir les premières maisons, suivies de nombreuses autres jusqu'en 1924.

Le recensement de la population de 1926 nous renseigne sur le "nombre d'individus" qui était de 498 dont tout un secteur polonais.

C'est au total 138 maisons qui ont été construites pour loger le nombreux personnel ouvrier qui en 1938 avoisinait 700 personnes, soit 200 familles !

42 nouveaux logements ont été bâtis après 1945 ainsi que 7 chalets et 6 baraques.

En 1962, la cité comptait encore 880 personnes dont 417 enfants.

Une personne était affectée aux Houillères pour donner le nom des rues aux cités minières et c'est ainsi que nous retrouvons des noms de la Charente Maritime ou encore du Bordelais à Aniche.

Texte et photos de Michel Debève.



## Aniche Actu N°7

du 10 février au

16 février 2020

Site : [www.aniche.fr](http://www.aniche.fr)

Facebook : [Ville d'Aniche](https://www.facebook.com/Ville-d-Aniche)



Directeur de la publication : Marc Héméz

## ACTUALITÉS

### PROJETS D'INITIATIVE CITOYENNE



### Un dispositif au service des associations et de la citoyenneté

À l'invitation de la municipalité d'Aniche et de l'association LAPAGE, près de 80 associations anichoises sportives, culturelles, musicales, de santé ou de loisirs étaient conviées vendredi 7 février à une soirée de présentation du dispositif des Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) à la maison de l'enfance René-Chojnacki.

Le Maire, Marc Héméz a rappelé que le PIC est un dispositif d'appui financier, simple et rapide à disposition de toutes les associations anichoises. Cofinancé par la Région Hauts de France et la municipalité d'Aniche, le PIC promeut la citoyenneté dans les quartiers.

En favorisant les prises d'initiatives de groupes d'habitants ou d'associations par une aide financière souple et rapide, le PIC soutient les habitants dans leur capacité à s'appropriier leur environnement, à s'organiser, monter des projets, les défendre, développer leur pouvoir d'agir. Le PIC accompagne l'émergence de projets ouverts à tous contribuant à l'animation du quartier et permet par la réalisation de projets collectifs, la promotion du vivre ensemble, de la solidarité et de la citoyenneté ainsi que l'amélioration du cadre de vie.

Après avoir souligné que les échanges, le partage de savoir-faire, la mixité, caractérisent les activités soutenues par les PIC, Charles-Louis Carlier, Président de l'ALAPAGE, a énoncé aux responsables les possibilités de financement du PIC pour des événements associatifs ouverts aux habitants des quartiers.

En indiquant la disponibilité du secrétariat de l'association L.A.P.A.G.E. pour toute aide concernant l'élaboration des dossiers, il a rappelé que le rôle du comité de gestion du PIC Anichois, outre le financement, consiste au développement et au partage, avec les associations, d'expériences diversifiées au profit des habitants pour la concrétisation de multiples animations de proximité. Cette soirée, ponctuée par les interventions d'associations (AFCA, Donneurs de Sang, Sté de Chasse) ayant déjà bénéficié des PIC, s'est terminée par un buffet dînatoire avec des échanges prometteurs.

### À la Société d'Histoire Locale

Dimanche 9 février s'est déroulée à la salle Kopierre l'assemblée générale de la Société d'Histoire Locale "Julien Lagrange" en présence du Maire Marc Héméz et de plusieurs élus.



Le président Jean-Claude Sarot a ouvert la séance en présentant ses vœux au nom de l'association, puis il a demandé qu'une minute de silence soit observée à la mémoire des membres disparus en 2019.

Le secrétaire Jacques Gambier a rappelé les activités de l'association durant l'année écoulée et les projets pour cette nouvelle année. Une publication de Guy Dumez "Un p'tit village - Aniche - une ville", relatant l'histoire de notre ville du Néolithique à la guerre 14/18, est en cours de réalisation. En 2019, quelques bénévoles ont procédé à la numérisation de 5421 photos et documents. Les historiens locaux réalisent actuellement un important travail de recherche sur les années 60.

Préfiguration d'une prochaine publication, le diaporama réalisé par Didier Margerin a permis à l'assemblée d'effectuer un émouvant voyage rétrospectif en pleine période de prospérité de la cité du verre et du charbon.

Le bureau a été reconduit dans son intégralité. Le Maire s'est réjoui de la bonne santé de l'association qui fait connaître par ses expositions et brochures le passé de la ville.

Les locaux de la Société d'Histoire Locale sont ouverts au public tous les lundis de 14h à 17h, salle Julien-Lagrange située Place Jean-Jaurès. Des visites par groupe peuvent y être organisées sur rendez-vous, contact : 03 27 92 64 27.

## À NOTER

### Candidatures Accueils de Loisirs Été 2020

Les candidatures aux postes pédagogiques pour les Accueils de Loisirs Été 2020 sont à adresser à l'attention de Monsieur le Maire d'Aniche jusqu'au vendredi 14 février 2020 inclus. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

### Accueils Sportifs Vacances d'Hiver

L'Office Municipal des Sports, avec le soutien de la Municipalité, organise pour les enfants de 6 à 12 ans en vacances, des accueils sportifs de 14h à 18h à la salle Léo-Lagrange du lundi 17 février au vendredi 28 février. Vos enfants s'initieront ou se perfectionneront à diverses activités sportives comme le roller, le basket, l'acrogym, l'athlétisme, le cirque, le badminton ou encore les randonnées pédestres, encadrés par des animateurs professionnels.

Les inscriptions s'effectueront en Mairie au Service Jeunesse et Sports de 9h à 12h. Renseignements au 03 27 99 91 15.

### ► Inscriptions au Banquet des Aînés

Vous souhaitez participer au Banquet des Aînés qui se déroulera le jeudi 16 avril. Il vous faut avoir 65 ans ou plus avant le 31 décembre 2020. Venez retirer votre bon d'inscription en Mairie au Service Fêtes et Cérémonies uniquement de 8h30 à 12h du 17 février au 23 mars, dernier délai. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et d'une facture récente justifiant votre domicile.

### ► Consultation infantile

La consultation infantile est une offre de service du service départemental de protection maternelle et infantile. Il s'agit d'un suivi médical préventif des enfants de moins de six ans, en lien avec le médecin traitant de l'enfant. La prochaine consultation infantile aura lieu mardi 18 février au Centre de Prévention Santé, 3 rue Jules Domisse à partir de 13h30 uniquement sur RDV au 03 59 73 19 30. Prière de bien vouloir vous munir du carnet de santé de l'enfant et du numéro de sécurité sociale sur lequel il est inscrit.

### ► Fermeture de la déchèterie

Depuis le 7 octobre 2019, la déchèterie d'Aniche est fermée pour cause de travaux. Elle rouvrira ses portes au mois d'avril. En conséquence, la déchèterie d'Erre est ouverte tous les jours (sauf jours fériés). Vous pouvez également accéder à l'ensemble des déchèteries du SIAVED grâce à votre Pass' Déchets. Pour consulter sur [www.sjaved.fr](http://www.sjaved.fr).

### ► Calendrier du SCA

Dimanche 16 février : Séniors A - Roubaix à 15h.



### À l'affiche !

1917

La Bataille Géante de Boules de Neiges 2, l'incroyable course de luge

The Grudge

Le programme mensuel du cinéma est visible dans la rubrique "Loisirs - Culture - Cinéma" sur le site internet de la ville : [www.aniche.fr](http://www.aniche.fr).



Médecin de garde : 03 20 33 20 33 / Pharmacie de garde : 08 25 74 20 30 ou [www.servigarde.fr](http://www.servigarde.fr).

## Atelier mémoire à la Sérénité

Afin d'accompagner et d'aider les familles, la Résidence Autonomie "La Sérénité" a mis en place, en partenariat avec l'association France Alzheimer Nord, une animation spécifique dédiée aux personnes vivant à domicile.

Ces "Ateliers Mémoire" se déroulent tous les mardis de 14h30 à 17h30. L'accueil se fera dès 14h15. Par groupe de 10 personnes maximum, encadrées par du personnel de la Fondation Partage et Vie, un psychologue et une bénévole de l'association France Alzheimer Nord. Des activités adaptées favorisant le travail de la mémoire sont proposées aux participants. Ces activités se veulent un moment d'échanges et de rencontres. Un goûter est offert durant l'après-midi. Vous êtes intéressé ? Contactez Isabelle Vogeleer, responsable de la Résidence Autonomie "La Sérénité", 96 bis rue Novy Bor ou par téléphone au 03 27 90 15 56.

## Taxe d'habitation : serez-vous exonéré en 2020 ?

Cette année, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour 80 % des foyers. Cette exonération sera calculée sur la base de votre revenu fiscal de référence de l'année 2019 et accordée automatiquement si vous y avez droit.

En 2020, vous bénéficierez d'une exonération si votre revenu fiscal de référence de 2019 est inférieur aux plafonds suivants :

- 27 706 € pour 1 part,
- 35 915 € pour 1,5 part,
- 44 124 € pour 2 parts,
- 50 281 € pour 2,5 parts,
- 56 438 € pour 3 parts,
- 62 595 € pour 3,5 parts.

Si votre revenu fiscal de référence de 2019 dépasse légèrement ces plafonds, vous pouvez avoir droit à une réduction. Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par cette mesure. Il faudra continuer à acquitter la taxe d'habitation.

Le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) propose un simulateur pour vérifier si vous êtes concerné par une exonération ou une réduction.

### Quelques chiffres à retenir

En 2019, les ménages aux revenus modestes ont bénéficié d'un allègement de 65 % de leur taxe d'habitation.

En 2020, les ménages aux revenus les plus modestes seront intégralement exonérés de taxe d'habitation.

En 2021, les ménages aux revenus les plus élevés profiteront d'un dégrèvement de 65 % de leur taxe d'habitation.

En 2023, tous les foyers seront exonérés de la taxe d'habitation.



## Épaves : abandonner un véhicule peut coûter jusqu'à 50€ par jour !

Le maire peut demander au propriétaire d'un véhicule abandonné de le faire enlever. Cette mise en demeure prévoit une astreinte allant jusqu'à 50 € par jour de retard si le propriétaire ne le fait pas dans les temps.

C'est ce que précise la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique.



Que l'épave soit sur la voie publique ou sur une propriété privée, le maire peut exiger, par une mise en demeure, la remise en état de circuler ou le transfert dans un centre de véhicules hors d'usage agréé (une casse).

Désormais, lorsque l'épave représente un risque pour la sécurité des personnes ou constitue une atteinte grave à l'environnement, le maire peut prévoir une astreinte par jour de retard si le propriétaire n'a pas retiré son véhicule dans le délai imparti.

Les jours de retard sont décomptés à partir de la date de notification de la décision et jusqu'à l'enlèvement effectif par le propriétaire. Mais le montant total des sommes demandées ne peut être supérieur à 1 500 €.

L'application de l'astreinte et son paiement n'empêchent pas la mise en fourrière ou l'évacuation d'office du véhicule par le Maire lui-même.

## Convention de la Porte Épique

L'Association "La Porte Épique" organise sa prochaine convention le dimanche 16 février de 10h à 18h à la salle Louis-Pol près de l'Idéal Cinéma Jacques-Tati, rue Wambrouck. L'entrée est gratuite.

Lors de cette journée, venez assister au tournoi "Le Trône de Fer" ainsi qu'à des démonstrations de jeux de plateau wargames et jeux de rôle.

"La Porte Épique" rassemble une quarantaine d'adhérents qui se réunissent tous les samedis à partir de 14h30 à l'angle des rues Buisson et Laudeau pour se livrer à la pratique des wargames, jeux de plateau, jeux de rôle....



Renseignements sur [www.multi-mondes.net/LaPorteEpique/Phorum](http://www.multi-mondes.net/LaPorteEpique/Phorum).

## Ciné-Spectacle pour enfants

L'Association Festive et Cinématographique Anichoise, avec le soutien de la Municipalité, vous propose mercredi 19 février à l'Idéal Cinéma Jacques-Tati un Ciné-Spectacle pour enfants avec la projection à 14h du film d'animation "Ugly Dolls", suivie à 16h d'une rencontre exceptionnelle avec le robot Optimus, vedette des Transformers.



Viens faire la fête, danser et prendre des photos avec ton héros préféré. Le tarif est fixé à 5€ pour le film et le spectacle et à 3€ pour le spectacle. Petite restauration sur place. Réservation souhaitable auprès de l'AFCA au 03 27 91 15 97.

## Viens fabriquer ton masque de Carnaval à la Médiathèque

Pendant les vacances de février, la médiathèque Municipale propose deux ateliers créatifs pour les moins de 10 ans.

Les personnels de la Médiathèque Norbert Ségard organisent deux ateliers créatifs autour de la fabrication de masques de carnaval, le mercredi 19 février et le jeudi 20 février 2020 à 14h30

Ces ateliers gratuits s'adressent aux enfants de moins de 10 ans accompagnés d'un adulte ou d'un parent.



Le nombre de participants étant limité, il est demandé de réserver au 03 27 92 06 64.

## Les inscriptions à l'école maternelle vont démarrer !

Pour permettre un meilleur suivi et affectation des enfants dans les écoles, les inscriptions scolaires, pour les enfants nés en 2017 et 2018, commenceront le lundi 25 février : la scolarisation des enfants de 3 ans est désormais obligatoire. Pour les enfants de 2 ans, les places seront attribuées en fonction des disponibilités.

### Attention ! Une pré-inscription en Mairie est nécessaire.

Les familles peuvent se présenter, munies d'un justificatif récent de domicile, au Service Scolaire du lundi au vendredi sans rendez-vous de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. À l'issue de cette pré-inscription, il vous suffira de prendre rendez-vous avec l'un des directeurs suivants :

• [École maternelle de l'Archevêque](#) :  
03 27 92 70 67

Mme Baratte recevra sur RDV tous les lundis à partir du 9 mars.

• [École maternelle Jean-Schmidt](#) :  
03 27 92 55 36

Mme Coquerel recevra sur RDV tous les lundis de 14h à 15h à partir du 2 mars.

• [École maternelle Marcel Cachin](#) :  
03 27 92 56 02

M. Dubois recevra sur RDV tous les mardis à partir du 3 mars.

• [École maternelle Yvon Fossé](#) :  
03 27 90 30 80

Mme Rolain recevra sur RDV tous les mardis à partir du 3 mars.



Lors de l'inscription à l'école, veuillez vous munir du [carnet de santé de l'enfant](#) et de votre [livret de famille](#).